

Monsieur Christian CHARPY
Directeur général de l'ANPE
Le Galilée
4, rue le Galilée
93198 – NOISY LE GRAND Cedex

Objet : Coïncidence du 1^{er} mai et de l'Ascension 2008

Monsieur le Directeur Général,

Nos collègues de la CFTC ont interrogé la Direction Générale du Travail sur les conséquences liées à la coïncidence de 2 jours fériés en 2008, le 1^{er} mai et l'Ascension.

S'appuyant sur la jurisprudence de la Cour de cassation, dans un arrêt du 21 juin 2005 (Association Hospitalière Sainte Marie, n° 03-17.412), la DGT répond que lorsque deux fêtes chômées coïncident le même jour, les salariés doivent bénéficier de deux jours de repos ou de deux indemnités compensatrices.

Pour mémoire, l'accord national ARTT nous a contraint à 1600 heures de travail annuel. A cela s'est rajouté 7 heures au titre de la journée de solidarité.

L'année 2008 étant une année bissextile, et le 29 février tombant un jour ouvré, il s'avère que les agents ANPE vont travailler, pour un temps plein, encore 7h 36 de plus qu'en 2007.

Du fait que le 1^{er} mai et le jour de l'Ascension tombent le même jour, cela revient à faire le constat que les agents travaillent encore 7H 36 de plus qu'en 2007.

On arrive in fine, à un temps de travail de 1621h 36, payé à hauteur d'un temps de travail de 1607 heures, soit 14 h 26 non rémunérées.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir rendre aux agents 2 journées en leur octroyant le pont des vendredis 2 et 9 mai 2008.

Dans l'attente...

Je vous prie de croire, Monsieur Le Directeur général, à l'assurance de ma respectueuse considération.

Remy MOUNAUD